



Congé sans soldes retour enceinte refus de promotion

Par **elogaya**, le **06/01/2014** à **17:04**

Bonjour à tout le monde, je suis en CDI depuis 7 ans.

Au 1er février j'ai pris en congé sans solde qui courait jusqu'en janvier 2014 pour voyager, j'avais alors le statut de personnel navigant commercial en CDI et chef de cabine en CDD et sur liste d'attente pour une CDI sur ce dernier. Au cours de mon voyage une demande de CDIisation m'a été envoyée par mail car c'était mon tour, j'ai accepté par mail également avec un accusé de réception de la DRH. Suite à la fonte de mes finances j'ai fait une demande de réintégration qui a été acceptée pour décembre (après un préavis de 3 mois). Mais dès lors que j'ai eu connaissance de ma grossesse j'ai prévenu ma direction et mon intégration s'est faite au sol au lieu d'en vol. Sachant que ma grossesse a débuté après ma demande de réintégration. Mon salaire est maintenu mais la DRH refuse de me faire signer mon poste de Chef de Cabine en CDI car je suis enceinte (inapte à la fonction) et me fera signer mon contrat à mon retour. Dans notre convention il est écrit ceci : "Un avenant à durée indéterminée vous sera alors proposé à la date d'obtention de votre aptitude à exercer la fonction de personnel navigant commercial ou à la reprise de votre activité[...]" Pour moi il y a clairement discrimination à la maternité car il est bien stipulé reprise de votre activité et je travaille au sol, je suis donc en activité, mais la DRH refuse catégoriquement de me promulguer et cela engendre une perte de salaire assez importante pour moi.

Ai-je des recours?

Merci

Par **P.M.**, le **06/01/2014** à **17:24**

Bonjour,

Il faudrait déjà avoir plus de détails sur le CDI et le CDD quant au temps de travail prévu pour chacun et à son terme pour le second ainsi que la date prévue pour la "CDIisation"...

Il faudrait aussi que vous précisiez à quelle convention vous vous référez si c'est un accord lors de l'acceptation de la "CDIisation" mais elle peut être interprétée de différentes manières d'après cet extrait...

Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **elogaya**, le **07/01/2014** à **17:05**

Merci pour votre réponse très rapide.

Nos représentants sont très pris pour le moment et mon cas est loin d'être une priorité donc je vais essayé tout de même de me faire entendre.

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **07/01/2014** à **17:47**

Bonjour,

Vous êtes apparemment trop prise aussi pour éclaircir la situation et répondre aux interrogations...

Bonne chance dans votre démarche...